

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P 1044 KIGALI.

Kigali, le

N° /15.04

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.

Objet: Stratégie de Promo-
tion de la Jeunesse
Rwandaise.

Excellence Monsieur le Président,

En vue de mettre en oeuvre les Instruc-
tions portant sur la mobilisation de la Jeunesse pour le dévelop-
pement telles qu'elles ont été données dans Votre Discours pronon-
cé dernièrement au Campus Universitaire de NYAKINAMA, j'ai l'hon-
neur d'informer Votre Excellence qu'une réunion regroupant les
Départements Ministériels concernés s'est tenue en date du 19 Juin
1986 sous ma présidence.

L'objet de cette rencontre était d'exa-
miner les modalités d'entreprendre, en collaboration avec les
autres Ministères et autres Services concernés, un premier inven-
taire des activités productives non directement agricoles suscep-
tibles de générer des emplois rémunérateurs pour les jeunes.

Afin d'intégrer cet inventaire dans une
stratégie cohérente de développement de la Jeunesse, j'ai tenu à
consulter d'abord les Services chargés de la planification.

A cet effet, je me suis entretenu avec
le Chef de Service de la Planification à la Présidence de la
République, Monsieur Callixte NZABONIMANA et le Conseiller à la
Présidence, Monsieur JEANNERET. J'ai contacté également le Minis-
tre du Plan afin d'inclure dans les orientations et les programmes
du IVe Plan National de Développement, le thème de la Jeunesse qui,
comme Vous l'avez dit au Campus de NYAKINAMA, occupe dans notre
stratégie du développement national et la vision que nous en avons,
une place de choix.

.../...

De ces entretiens, il se dégage deux approches d'élaboration de cette stratégie.

La première défendue par les Services de la Présidence de la République est qu'il faudrait définir une stratégie de développement de la jeunesse à intégrer dans le Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel. Cette stratégie doit comporter des orientations, des objectifs et des programmes d'éducation - information et d'appui au groupe-cible, à savoir les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui veulent accéder sur le marché du travail en vue de s'intégrer dans le processus productif de l'Economie Nationale et dans les activités socio-culturelles du milieu où ils vivent.

La deuxième approche, qui est celle du Ministère du Plan, considère que beaucoup de problèmes auxquels les jeunes se trouvent confrontés sont liés aux contraintes du développement national dans sa globalité. Toute solution de ces problèmes passe non pas par une stratégie particulière du Secteur de la Jeunesse mais plutôt par le développement des secteurs-clé de l'Economie et de la vie socio-culturelle, à savoir en particulier l'agriculture et l'élevage, l'industrie et l'artisanat ainsi que les services économiques et sociaux.

Pour ma part la première approche me semble plus conforme à Vos directives qui exigent de chaque Ministère l'élaboration d'une stratégie sectorielle de développement. Toutefois dans la mise au point des programmes et des actions en faveur des jeunes, il n'est pas exclus que le concours d'autres Départements ministériels soit requis notamment pour ce qui est de l'encadrement technique et de l'appui matériel. Cet appui d'autres Services est d'autant plus nécessaire que le budget alloué au Département chargé de la Jeunesse ainsi que l'encadrement technique de cette catégorie de la population sont insuffisants.

Aussi des moyens tant financiers qu'humains plus importants s'avèrent-ils indispensables pour mettre en oeuvre les programmes de formation et d'information, de production et d'encadrement des jeunes producteurs âgés de 15 à 24 ans dont le nombre dépasse actuellement 1.300.000 personnes. En raison de la pression démographique, ils seront encore plus nombreux au cours des prochaines années et les problèmes de leur formation ainsi que de leur emploi seront plus complexes.

.../...

Pour lever toute équivoque dans l'approche stratégique et harmoniser les points de vue, je voudrais demander à Votre Excellence de bien vouloir insister auprès du Service de Planification de la Présidence et du Ministère du Plan pour qu'ils se mettent d'accord sur la position à prendre dans ce domaine. Je m'associerai également à cette concertation.

D'ores et déjà, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a réuni quelques éléments sur la stratégie de promotion de la Jeunesse en partant des orientations définies dans Vos Instructions et dans les résolutions du Ve Congrès du M.R.N.D. L'harmonisation des points de vue avec les Services précités permettra ainsi de les finaliser.

Parallèlement à ces réflexions sur la stratégie sectorielle de développement, nous venons d'engager en collaboration avec les autres Départements et Services concernés, le processus de mise en oeuvre du premier inventaire des activités productives non directement agricoles susceptibles d'occuper les jeunes. L'examen de ce thème amorcé lors de la réunion interministérielle du 19 Juin 1986 s'est poursuivi le 27 Juin 1986. Au cours de cette dernière séance, nous avons pu arrêter les modalités pratiques de travail comme suit:

- Les éléments à retenir dans cet inventaire doivent comporter le répertoire des métiers à développer ainsi que l'analyse de chaque activité compte tenu des matières premières disponibles, de technologies appropriées et de débouchés pour les produits finis.

- S'agissant des intervenants dans le recueil des informations, il sera utile d'associer les différents ministères, les Préfectures et les Communes, ainsi que les services techniques des secteurs public et privé. Les jeunes eux-mêmes à travers leurs organisations seront contactés pour tenir compte de leurs points de vue sur les activités qui les intéressent.

- En ce qui concerne la méthode de travail, la réunion a esquissé les orientations qui guideront une commission intersectorielle chargée de réunir d'abord et d'exploiter la documentation existante dans ce secteur et de mener des enquêtes sur le terrain. La Commission envisagée sera composée en plus des agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de représentants de la Présidence de la République et du M.R.N.D., des Ministères des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'Agriculture et de l'Elevage et des Forêts, de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Plan ainsi que de l'Intérieur et du Développement Communal.

Dans le souci d'établir un inventaire aussi vaste et aussi ouvert que possible, nous pensons que toutes les structures politiques et administratives ainsi que les organisations non gouvernementales devront contribuer à cet inventaire. A cet égard, il convient de noter que le secteur non structuré mis sur pied avec le concours du BIT et de la JOC à Kigali, à Butare, à Gisenyi et à Ruhengeri a recensé une vingtaine de métiers artisanaux. La B.R.D. en collaboration avec différents ministères a entamé de son côté un inventaire des petites et moyennes entreprises. Le concours de ces organismes ainsi que de l'Université Nationale du Rwanda et d'autres instituts de recherche s'avère nécessaire pour mener à bien cet inventaire.

Etant donné que la Commission défini de façon précise et détaillée la méthodologie d'étude ainsi que les moyens requis pour ce travail, je ne voudrais pas revenir pour le moment sur les opérations à effectuer. Néanmoins, le calendrier de travail et le sérieux de l'étude dépendront des possibilités budgétaires et de la disponibilité en temps opportun des membres de la Commission. C'est pour cela que je sollicite Votre appui auprès du Ministre des Finances et de l'Economie pour obtenir des allocations budgétaires nécessaires. Nous allons engager également des démarches auprès de certains organismes d'aide extérieure pour qu'une analyse approfondie de ces activités génératrices d'emplois pour les jeunes puisse se faire afin d'orienter favorablement les divers intervenants dans la promotion de notre Jeunesse.

En plus de l'étude proprement dite, j'envisage également des tournées de sensibilisation auprès des structures politiques administratives et privées intéressées.

En particulier, cette sensibilisation se fera auprès des collectivités régionales et communales par l'intermédiaire des conférences préfectorales afin de les informer et d'échanger des vues sur les problèmes et les programmes de la Jeunesse ainsi que sur ce qui peut être fait par ces collectivités.

De même, un dialogue sera engagé avec les organisateurs non gouvernementales à travers leur comité de liaison afin de recueillir leur appui.

Pour ce qui est de la sensibilisation et d'information des jeunes eux-mêmes dans le domaine de l'emploi rémunérateur, la chronique de la jeunesse radioé diffusée chaque Jeudi soir y réservera une place importante.

.../...

A ce sujet, l'évaluation des concours agro-pastoraux et artisanaux actuellement en cours dans les CERAI, les Centres de Formation des Jeunes et les Groupements Socio-Economiques pour la deuxième année consécutive ainsi les correspondances et les interviews reçues des jeunes fourniront des éléments enrichissants pour cette émission.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je voulais Vous soumettre afin de mener à bien les missions assignées à mon Département.

Je reste à Votre disposition pour toute information supplémentaire que Vous jugerez nécessaire.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération et de mon très profond respect.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.-